



## **LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° SPECIAL compte rendu des CAP locales du 12 septembre 2006**

Secrétaire Alain GUYADER tél : 06 32 07 36 03 ou 86 64 99 05  
mail : a.guyader@wanadoo.fr

### **COMPTE RENDU DE MANDATS CAP LOCALES DE REVISION DE NOTE**

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des élections CAP, nous vous rendons compte des travaux des CAP locales du 12 septembre 2006.

#### **Déclaration des élus CGT :**

Avec la campagne de notation 2006 , nous avons pu constater une nouvelle fois combien cette réforme évaluation/notation était une calamité et malheureusement combien nos craintes étaient justifiées.

Ce constat s'appuie sur l'examen de nombreux dossiers « EDEN », dont certains ont fait l'objet d'appel en révision de note.

De plus, cette année les CAP locales ont donné un avis sur les tableaux d'avancement en B et en C et sur la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur.

Des agents , du fait de leur note et des répartitions de KM opérées en toute iniquité (comptables absents....) , seront nommés au grade supérieur avant leurs collègues ayant plus d'ancienneté de services. Ceci est particulièrement vrai pour le passage à ARP1 (sur une liste de 10 proposés, deux agents sont doublés), pour le passage à C1 (un agent est doublé sur les 5 proposés). Le passage à CP a respecté l'ancienneté pour cette fois ci.

La CGT s'est exprimée à plusieurs reprises sur son opposition à cette réforme de la notation , je n'y reviendrais pas .

Permettez moi tout de même d'émettre quelques observations générales directement en lien avec les dossiers que nous avons vu et les recours formulés par les agents.

- Tout d'abord pour dire que la CGT se félicite du courrier de la DGCP du 23 juin (en réponse à son interpellation du 24 avril) qui lui donne partiellement gain de cause pour les agents de recouvrement lésés lors de la réforme de la grille.
- Malgré les « aménagements » portées à cette nouvelle évaluation / notation, ( rotation des bonifications, annualité,+0,01...) grâce aux initiatives syndicales et aux recours de l'année précédente , le système demeure fondamentalement injuste
- De nombreuses contradictions apparaissent entre les éléments d'évaluation « cibles », comme le tableau synoptique et les appréciations littérales. Certains agents sont excellents en tout mais continuent de tourner en boucle autour de la note pivot ! D'autres subissent au contraire les conséquences d'un tableau synoptique dont le service ne correspond pas aux appréciations élogieuses...
- La lourde contrainte des quotas, c'est la performance et le mérite mais à l'aune de la discrimination « négative » : 50% des agents sont exclu(e)s des possibilités de bénéficier d'une bonification. En effet, nous sommes seulement 20% à être potentiellement « excellents » (+0,06), 30% à être potentiellement « Très bons »(+0,02).

Reste la médaille en chocolat du +0,01 et je cite la DGCP : Cette évolution de +0,01 pourra également être utilisée en faveur des très bons agents pour lesquels les contraintes liées à la gestion du capital-mois ne permettent pas de leur attribuer, en 2006, une réduction d'ancienneté. ». Qu'en des termes élégants ces choses-là sont dites...

- Ainsi malgré le +0,01, nous avons quasiment autant de recours que l'année dernière, sachant qu'en 2005 il y avait aussi des recours collectifs, ce qui signifie une permanence du mécontentement, et ce d'autant plus que de nombreux collègues mécontents de leur notation n'ont pas souhaité en rajouter à la dégradation des relations dans le poste ou service, ni risquer des représailles hiérarchiques

Pour terminer, nous espérons qu'il sera donné satisfaction à une majorité d'agents et que les réserves insuffisantes seront utilisées cette année.

## **En catégorie B : Le chef a toujours raison !**

Un seul mois en réserve et 5 recours ( 4 CP et 1 C1 ) dont 3 au sommet de leur grade donc ne consommant pas de KM et deux CP consommant qui demandaient +0,06.

Comme le chef a toujours raison, même lorsqu'il demande un investissement supplémentaire pour un grade qui n'existe pas : celui d'encadrement intermédiaire (les grades de C2, C1 et CP sont banalisés), que +0,01 et +0,02 sont déjà des bonnes notes .... niant l'impact négatif du système de quotas, l'administration n'a modifié aucune note malgré les interventions des représentants des personnels qui ont d'ailleurs votés contre le maintien des 5 notes initiales.

Pour le TPG : « on reconnaît des mérites, mais d'une autre façon »

Cerise sur le gâteau, si l'on peut dire une contrôleur de 1ère classe 8ème échelon dont les appréciations sont très bonnes, avec 5 croix qui progressent se voit refuser dans un premier temps une bonification.

Aidée par la CGT, l'agent fait un recours en révision de note: le notateur de 1er degré a désormais saisi l'importance de la bonification pour l'agent, il est désormais d'accord pour une bonification substantielle de + 0,06 au lieu de +0,02 mais **la parité administrative s'y oppose lors de la Cap locale**, alors qu'elle ne consomme pas sur l'enveloppe capital mois du poste ou du département.

Les élus en CAP ont beaucoup débattu de la baisse de note d'un CP de 7ème échelon qui n'assume pas les tâches dévolues à un CP selon son comptable. Ils ont demandé qu'une solution soit trouvée à cette situation de blocage qui s'apparente à du harcèlement. L'agent devrait être reçu par la direction prochainement.

En ce qui concerne **la prime Hélios**, dont le nom des bénéficiaires a été porté à la connaissance des représentants des personnels, la CGT a rappelé son opposition à un système conduisant à une remise en cause d'un des fondements de notre statut : les fonctionnaires perçoivent le même salaire quels que soient le lieu géographique et les tâches confiées.

Nous avons aussi demandé quelques explications sur des cas particuliers.

## En catégorie C :      **Travaille et tais-toi !**

Seulement 3 mois en réserve et 7 recours (3 agents demandent +0,02 et 4 demandent +0,06) .

5 agents sur 7 s'estiment lésés par le système des quotas.

La CGT avait aidé les 7 agents à formuler leurs recours et a **donc obtenu 3 augmentations de note de +0,02 et 1 de +0,01** ( correspondant au souhait de l'agent) . Elle va examiner avec les agents les possibilités de recours en CAP centrale puisque l'administration n'avait pas de +0,06 en réserve.

Pour l'administration, les bonnes appréciations constituent la récompense du travail fourni.

A notre demande, il a été précisé que, en ce qui concerne la liste d'aptitude, tous les dossiers seront étudiés lors de la CAP locale (et pas seulement ceux qui ont +0,06), à suivre ....

Les élus CGT ont dû intervenir à plusieurs reprises pour obtenir ces augmentations ; les interventions avaient été préparées en accord avec les agents concernés et les votes émis ont été conformes aux souhaits exprimés. Nous avons notamment voté contre des augmentations de +0,02 alors que l'agent demandait +0,06 .

## REMARQUES :

La CGT avait souligné (voir compte rendu CAP du 15 mars 2006) le peu de mois mis en réserve et aussi les conséquences sur les avancements. Elle avait demandé **le détail des attributions par poste et service**. Le Fondé avait répondu qu'il allait voir ..... C'est dur la transparence !

Nous avons bien fait de le demander puisque l'administration nous a donné ces informations avec les documents préparatoires aux travaux des CAP. Ce bilan provisoire sera complété à l'issue des CAP de recours.

La liste nominative des agents bénéficiant de réductions d'avancement nous a aussi été communiquée comme l'année dernière.

| Catégories :                                                          | B         | C         |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre d'agents notés                                                 | 102       | 163       |
| Nb d'agents apportant                                                 | 77        | 123       |
| Nb d'agents pouvant consommer                                         | 58        | 106       |
| Capital mois attribué                                                 | 69        | 111       |
| Réserve constituée                                                    | 1         | 3         |
| Nb d'agents bénéficiaires d'une réduction à <b>3 mois</b>             | <b>15</b> | <b>25</b> |
| Nb d'agents bénéficiaires d'une réduction à <b>1 mois</b>             | <b>23</b> | <b>33</b> |
| Nb d'agents ayant eu la <b>note d'alerte</b>                          | <b>0</b>  | <b>1</b>  |
| Nb d'agents pénalisés par une <b>majoration d'ancienneté d'1 mois</b> | <b>0</b>  | <b>0</b>  |

**A noter qu'en catégorie B :**

17 agents ont obtenu +0,00, 21 +0,01, 35 +0,02, 26 +0,06 et 1 - 0,02

Sur les 15 agents avec +0,06 bénéficiant d'une bonification de 3 mois :  
3 l'avaient déjà en 2005, 8 avaient +0,02 en 2005 et 4 avaient la note de référence.

Sur les 23 agents avec +0,02 bénéficiant d'une bonification de 1 mois :  
4 l'avaient déjà en 2005, 9 avaient +0,06 en 2005 et 10 avaient la note de référence.

**A noter qu'en catégorie C:**

36 agents ont obtenu +0,00, 39 +0,01, 44 +0,02, 34 +0,06, 1 -0,01 et 2 - 0,02

Sur les 25 agents avec +0,06 bénéficiant d'une bonification de 3 mois :  
8 l'avaient déjà en 2005, 6 avaient +0,02 en 2005 et 11 avaient la note de référence.

Sur les 33 agents avec +0,02 bénéficiant d'une bonification de 1 mois :  
10 l'avaient déjà en 2005, 5 avaient +0,06 en 2005 et 18 avaient la note de référence.

**Commentaire CGT :**

Pour 2006 , l'administration a introduit la « rotation sélective » des réductions d'ancienneté dans les postes et services . Il s'agit d'un réel désaveu de la réforme présentée l'année dernière . En effet la direction a dû reconnaître que ce système était injuste et que cette sélection des meilleurs n'était pas justifiée. N'attribuer systématiquement les 3 mois de bonification qu'à 20% des personnels n'était pas tenable pour la cohésion des services et du réseau. Même avec le +0,01 , ce système est toujours injuste.

**Siégeaient pour la CGT :**

Clara LAINELLE (ARP2) Régis HIVERT (ARP1), Ghislaine TRANCHON (CP),  
Mauricette COSTE (CP), Alain GUYADER (CP) .

**BULLETIN D'ADHESION**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT**  
**Alors, je me syndique...**

**Nom :****Prénom :****Affectation :****Grade :****Indice :****Date :****déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.****Signature :**